



LES 7 ÉTAPES DE LA CRÉATION D'ENTREPRISE

1

AVOIR UNE IDÉE



Parce qu'un projet c'est avant tout une idée !

2

DÉFINIR SON PROJET



Quel produit ou service proposer ?
Quels clients cibler ?
Comment s'organiser ?

4

FINANCER SON PROJET

- Apports personnels
- Emprunt famille / amis
- Emprunt bancaire
- Crowdfunding



3

REDIGER UN BUSINESS PLAN

Pourquoi ? Vérifier que le projet est viable financièrement et fixer des objectifs clairs et réalistes



5

CHOISIR SA STRUCTURE JURIDIQUE



Un choix essentiel, aux conséquences importantes :

- **Je me lance seul ?** Micro-entreprise, EURL, SASU ou encore EURL
- **Nous sommes plusieurs ?** SAS ou SARL
- **Je protège mon patrimoine personnel ?** SAS, SARL, EURL, SASU, EURL

Cette décision a des conséquences sur la fiscalité et le régime social, faire le test complet ici

6

CRÉER SON ENTREPRISE

- Statuts juridiques
- Dépôt du capital à la banque
- Annonce légale
- Immatriculation auprès de l'administration

7

C'EST PARTI !



Il ne reste plus qu'à se faire connaître et développer son activité au maximum !

ALORS, N'ATTENDEZ PLUS, LANCEZ VOUS !

Pour créer votre entreprise et parler à des experts, rendez-vous sur [legalstart.fr](https://www.legalstart.fr)

Etape 1: avoir une idée

Il est important de ne pas se lancer tête baissée ! Créer une entreprise nécessite une grande réflexion en amont.

Cela implique de réfléchir à son **concept** (nom d'enseigne, décoration, atouts de différenciation, image de l'entreprise, catégories de produits ou de services, etc.). C'est l'occasion d'exprimer votre créativité ! **Attention toutefois à ce que le concept choisi corresponde aux attentes de la clientèle que vous ciblez !**

Si vous êtes en manque d'inspiration, n'hésitez pas à consulter notre guide pour trouver des **idées de création d'entreprise**.

Etape 2: définir son projet

Une fois l'image de l'entreprise définie, il est impératif de réaliser une étude de marché. Pour cela, plusieurs éléments sont à étudier attentivement avant de **créer sa propre entreprise** : la densité de la concurrence dans la zone géographique convoitée, la qualité des produits ou services concurrents, la diversité de l'offre, les prix pratiqués, etc.

Le but de l'étude de marché est de permettre de **déterminer si son projet de création d'entreprise est opportun et présente de bonnes chances de réussite**.

Etape 3: rédiger un business plan

Une fois l'étude de marché réalisée, vous ne devez pas négliger la **rédaction d'un business plan**, étape clé de la création d'entreprise. Elaborer un business plan est indispensable pour déterminer le futur **équilibre financier de son entreprise** entre les **dépenses** (coût du matériel nécessaire à votre activité, loyer lié au local, salaires...) et les **recettes** (vente de produits, prestations de service...).

C'est une étape essentielle car elle permet de déterminer les chances de rentabilité de son entreprise, aussi bien sur le court terme que sur le long terme. N'hésitez pas à télécharger gratuitement notre **modèle de business plan** pour vous aider dans le lancement de votre projet.

Etape 4: financer son projet

Si votre business plan tient la route, il est temps de penser au différents types de **financement pour la création d'entreprise** qui existent pour lancer votre projet ! Plusieurs possibilités s'offrent à vous :

- **Vous possédez assez de fonds propres** pour créer votre entreprise sans financement extérieur. Dans ce cas, vous pouvez dès à présent passer à l'étape 5.
- **Vous ne disposez pas d'un apport personnel suffisant** pour créer votre entreprise. Dans cette hypothèse, vous devez réfléchir à des solutions de financement. Renseignez vous sur les **aides à la création d'entreprise**, les prêts bancaires et les **dix étapes clés de la levée de fonds**.

Le fait d'avoir rédigé un business plan clair et synthétique pourra se révéler très utile pour convaincre vos potentiels financeurs d'investir dans votre projet.

Etape 5: choisir sa structure juridique

Une fois votre plan de financement établi, vous devez réfléchir au statut juridique de votre entreprise. Cette étape est également d'une grande importance pour créer son entreprise. En effet, elle entraîne un certain nombre de conséquences pratiques : formalités de création, souplesse de gestion de l'entreprise au quotidien, régimes fiscal et social, etc.

Si vous hésitez, nous vous invitons à consulter notre questionnaire sur [le choix de la forme juridique](#) pour vous aider à faire un choix adapté à votre projet.

Etape 6: créer son entreprise

Les formalités de création d'entreprise varient en fonction du statut juridique choisi :

- **Auto-entrepreneur** : les [formalités pour devenir auto-entrepreneur](#) sont simples. Une **déclaration de début d'activité au CFE** (Centre de Formalités des Entreprises) suffit ! Il est inutile de rédiger des statuts pour créer son entreprise.
- **Création d'une société** : les démarches sont plus lourdes qu'en entreprise. Il faut constituer un dossier ([statuts de société](#), [formulaire M0](#), attestation de non condamnation, annonce légale, etc.) et faire un **dépôt de capital social à la banque**. Vous pourrez ensuite procéder à l'immatriculation de votre société auprès du Greffe compétent qui vous transmettra le Kbis de votre société en retour.

Si vous avez besoin d'aide, pensez à vous renseigner sur les [formations création d'entreprise](#).

Etape 7: c'est parti !

La communication est un élément vital à la réussite de votre projet. Vous disposez aujourd'hui de multiples canaux pour mettre en valeur votre activité ([création d'un site web](#), réseaux sociaux, publicité via la presse papier et en ligne, distribution de prospectus...).

Utilisez les à bon escient pour vous rendre visible auprès du grand public et optimiser vos chances de réussite !